

DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

Transmission à la Préfecture le 2.FEV.2023.....
Accusé réception le 2.FEV.2023.....
Acte rendu exécutoire après publication le 2.FEV.2023.....
La Maire,

DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JANVIER 2023

Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 24
- Suffrages exprimés : 29
- Pour : 29
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du dix-huit janvier deux mil vingt-trois.

Présents : L. HAMOT, S. GIRAUD, M.L. WATIER, S. GUILLON, P. ROSSARD, S. FAVRIOU, M. PETITCOULAUD, C. MORISSON ROSSARD, Y. MAILLOU, C. HERAUD, E. DELANEAU, D. BARANGER, Y. TOURET, A. DOMIN, Y. BERTRAND, G. ROY, L. MATHIEU, E. GUILLIOT BOZIER, N. PILLET, J. VARENNES, C. OMBRET, S. LAMBERT, B. LEPOIVRE et M. JOLY

Excusés et représentés :

E. AUZURET donne pouvoir à M. L. WATIER
C. GARREAU donne pouvoir à S. GIRAUD
S. FORTHIN donne pouvoir à Y. MAILLOU
C. CHEVAILLER donne pouvoir à S. FAVRIOU
S DUPUIS donne pouvoir à S. LAMBERT

Secrétaire de séance :
G. ROY

TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE (CAS OUVRANT DÉDUCTION/ REMBOURSEMENT DE COURS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2221-97 ;
Vu la délibération n°DE-071221-28 du conseil municipal du 7 décembre 2021,

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de la proposition de modification des dispositions associées aux tarifs. En effet, le Service de Gestion Comptable (ex Trésorerie) nous informe que les dispositions en matière de régularisation sur les tarifs, par exemple les déductions applicables en cas de cours de musique supprimé, n'apparaissent pas dans la grille tarifaire. L'ensemble de ces éléments étaient présents dans le règlement intérieur mais pas associés aux tarifs. La présente régularisation des tarifs répond à cette demande, en lien avec les éléments présents dans le règlement intérieur. La délibération applicable (DE-071221-28) est abrogée et remplacée par la présente délibération.

Ce point a été examiné par la Commission budget, finances et prospective le 13 janvier 2023 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ABROGE la délibération n° DE-071221-28 du 7 décembre 2021,
- APPROUVE les tarifs définis dans le tableau joint en annexe,
- AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Ghyslaine ROY

La Maire,

Laetitia HAMOT

TARIFICATION ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA CRÈCHE APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Tarifs TTC mensuels par personne (x10mois)					FORMULE LIBRE				
TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	FORMULE INITIALE INSTRU 30 MN + INITIATION OU FORMATION MUSICALE 60MN	FORMULE ÉVOLUTION INSTRU 30 MN + ATELIER 60 MN	FORMULE ÉVOLUTION+ INSTRU 45 MN + ATELIER 60 MN	INSTRUMENT 30MN	INSTRUMENT 45MN	INSTRUMENT 60MN	JARDIN INSTRUMENTAL 45 MN	INITIATION / FORMATION MUSICALE ATELIER CHORALE ENFANTS/ADOS 60MN
1	De 0 à 769 €	20 €	20 €	29 €	17 €	25 €	31 €	7 €	10 €
2	De 769.01 à 1199 €	35 €	35 €	50 €	32 €	46€	58 €	9 €	12 €
3	De 1199.01 à 1450 €	50 €	50 €	71 €	47 €	67 €	85 €	12 €	15 €
4	+ de 1 450.01 €	55 €	55 €	78 €	52 €	74 €	94 €	14 €	17 €
5	Hors Commune	70 €	70 €	100 €	67 €	96 €	120 €	17 €	22 €

1- GRILLE TARIFAIRE :

Tarifs normaux mensuels TTC par personne / tarifs spéciaux TTC					FORMULE « LIBRE »				
TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	FORMULE INITIALE INSTRU 30 MN + FM 60MN	FORMULE ÉVOLUTION INSTRU 30 MN + COURS COLL. 60 MN	FORMULE ÉVOLUTION+ INSTRU 45 MN + COURS COLL. 60 MN	INSTRUMENT 30MN	INSTRUMENT 45MN	INSTRUMENT 60MN	FORMATION MUSICALE / PRATIQUE COLLECTIVE / CHORALE ENFANTS 60MN	JARDIN INSTRUMENTAL 45 MN
1	De 0 à 769 € Tarif normal	20 €	20 €	29 €	17 €	25 €	31 €	10 €	7 €
	Cours d'essai	13 €	13 €	19 €	11 €	17 €	21 €	7 €	5 €
	Cours unité	7 €	7 €	10 €	6 €	8 €	10 €	3 €	2 €
2	De 769.01 à 1199 € Tarif normal	35 €	35 €	50 €	32 €	46€	58 €	12 €	9 €
	Cours d'essai	23 €	23 €	33 €	21 €	31 €	39 €	8 €	6 €
	Cours unité	12 €	12 €	17 €	11 €	15 €	19 €	4 €	3 €
3	De 1199.01 à 1450 € Tarif normal	50 €	50 €	71 €	47 €	67 €	85 €	15 €	12 €
	Cours d'essai	33 €	33 €	47 €	31 €	45 €	57 €	10 €	8 €
	Cours unité	17 €	17 €	24 €	16 €	22 €	28 €	5 €	4 €
4	+ de 1 450.01 € Tarif normal	55 €	55 €	78 €	52 €	74 €	94 €	17 €	14 €
	Cours d'essai	37 €	37 €	52 €	35 €	49 €	63 €	11 €	9 €
	Cours unité	18 €	18 €	26 €	17 €	25 €	31 €	6 €	5 €
5	Hors Commune Tarif normal	70 €	70 €	100 €	67 €	96 €	120 €	22 €	17 €
	Cours d'essai	47 €	47 €	67 €	45 €	64 €	80 €	15 €	11 €
	Cours unité	23 €	23 €	33 €	22 €	32 €	40 €	7 €	6 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE (CAS OUVRANT DEDUCTION/REMBOURSEMENT DE COURS)

Date de transmission de l'acte : 02/02/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 02/02/2023

Numéro de l'acte : DE-240123-03 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20230124-DE-240123-03-DE

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : HELENE FOURNOLS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers